

LA COMMUNAUTE HUMANITAIRE EN HAITI PREOCUPEE PAR LA MULTIPLICATION DES EXPULSIONS DANS LES CAMPS

Déclaration attribuable au Coordonnateur Humanitaire en Haïti

Port-au-Prince/05 septembre 2011 : la communauté humanitaire en Haïti exprime sa préoccupation suite aux dernières expulsions ayant eu lieu dans les camps formés à la suite du séisme du 12 janvier 2010. Ces incidents, qui se sont produits dans certains cas avec l'usage de la force, remettent en cause le respect du droit des personnes à un logement convenable.

Depuis le séisme, 67 162 individus ont été affectés par les processus d'expulsion. Le nombre cumulatif de camps sous menace d'éviction est passé de 87 en juillet 2010 à 348 en juillet 2011, soit une augmentation de 400 pour cent.

La communauté humanitaire en Haïti réitère son opposition aux expulsions forcées qui ne font qu'accroître les vulnérabilités des personnes résidentes dans les camps. Elle rappelle qu'une expulsion de personnes sans alternative de logement convenable constitue une violation de leurs droits humains et des Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Ces Principes prévoient que l'Etat a la responsabilité de protéger les droits des individus se trouvant sur son territoire et de garantir la mise en place de conditions favorisant un retour durable des populations des camps, dans la sécurité et la dignité.

A cet égard, la communauté humanitaire se félicite que le Président Michel Martelly ait réitéré l'opposition de son administration aux expulsions forcées et qu'il ait proposé une approche intégrée pour la mise en place de solutions durables. Elle prend également note de la demande faite aux communes d'être patientes et de n'entreprendre aucune action contre-productive.

La communauté humanitaire est déterminée à offrir tout le soutien nécessaire aux autorités afin que toute fermeture de camps soit faite dans le respect des droits des personnes affectées et de manière planifiée, prévisible et en consultation avec les populations visées, dans un cadre plus large visant à l'amélioration de l'accès à un logement convenable et qui prend en considération aussi les droits légitimes des propriétaires.

Pour ce faire, elle propose la création d'une plateforme associant les ministères concernés, les autorités locales, la police nationale haïtienne, les représentants du secteur privé ainsi que ceux de la communauté humanitaire. Un tel mécanisme reposerait sur une planification effective de la fermeture des camps et l'identification de solutions de relogement dans une perspective de planification urbaine et rurale.

For further information, please call:

OCHA-Haïti: **Emmanuelle Schneider** +509 3702 5176, Schneider1@un.org

OCHA-New York: **Stephanie Bunker**, +1 917 367 5126, mobile +1 347 244 2106, bunker@un.org

OCHA-Geneva: **Elisabeth Byrs**, +41 22 917 2653, mobile +41 79 473 4570, byrs@un.org

OCHA press releases are available at <http://www.unocha.org/> or www.reliefweb.int

For more information on the humanitarian response in Haiti, visit: <http://haiti.humanitarianresponse.info>